

RÉSUMÉ ÉPIDÉMIOLOGIQUE RAPIDE

Exposition à la fumée de tabac, aux aérosols de vapotage et à la fumée de cannabis chez les adultes en Ontario

Date de publication : Avril 2024

Objectif

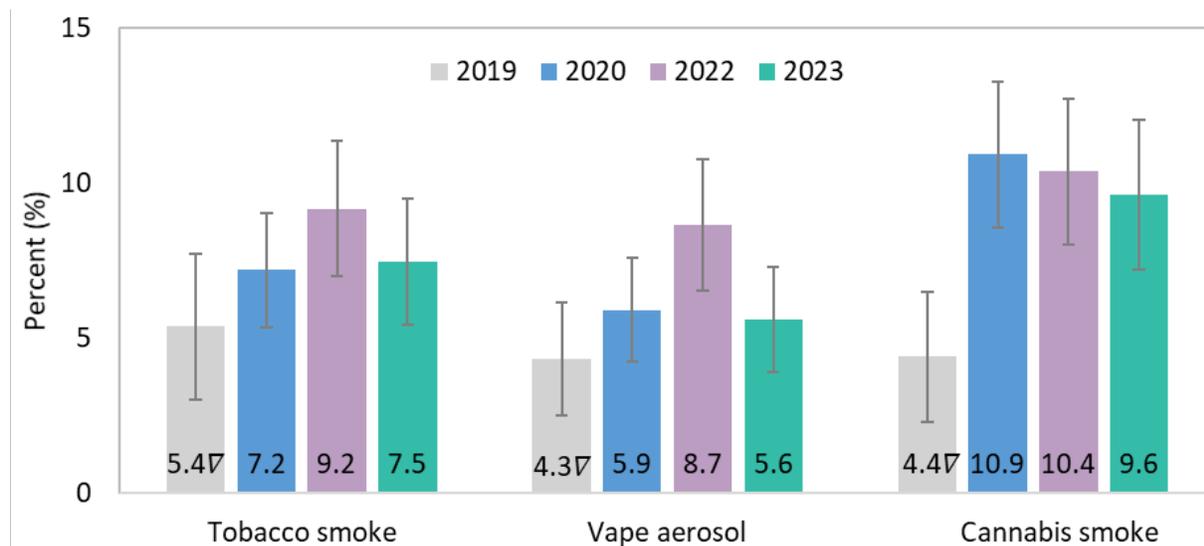
Le présent rapport examine la prévalence de l'exposition directe à la fumée de tabac, aux aérosols de vapotage et à la fumée de cannabis chez les adultes en Ontario de 2019 à 2023 à l'aide des données issues des enquêtes du CAMH Monitor (Centre de toxicomanie et de santé mentale). Il examine l'exposition dans divers contextes, y compris les domiciles, les lieux de travail intérieurs, les véhicules de travail et les immeubles à logements multiples.

Faits saillants

- En 2023, 7,5 % (ou 665 000) des adultes de l'Ontario qui n'avaient pas fumé de cigarettes au cours du dernier mois ont déclaré avoir été exposés à de la fumée de tabac dans leur domicile au cours des six derniers mois. De plus, 5,6 % (ou 544 600) des adultes qui n'avaient utilisé aucun appareil de vapotage au cours du dernier mois ont déclaré avoir été exposés à des aérosols de vapotage dans leur domicile au cours de la même période (figure 1).
- L'exposition à la fumée de cannabis à domicile a plus que doublé depuis 2019. En 2023, 9,6 % (ou 852 000) des adultes qui n'avaient pas consommé de cannabis au cours du dernier mois ont déclaré avoir été exposés à la fumée de cannabis dans leur domicile au cours des six derniers mois, comparativement à 4,4 % en 2019 (figure 1).
- En 2023, le quart (25,2 %) des résidents d'immeubles à logements multiples ont déclaré que de la fumée de tabac avait pénétré dans leur domicile à partir d'unités voisines ou de l'extérieur de leur immeuble. De plus, plus du tiers (34,0 %) de ces résidents ont déclaré que de la fumée de cannabis avait pénétré dans leur domicile au cours des six derniers mois (figure 2).
- Depuis 2020, il y a eu un changement considérable dans les environnements de travail en raison de la pandémie de COVID-19. Le pourcentage de travailleurs canadiens travaillant principalement à domicile est passé de 7,1 % en mai 2016 à 24,3 % en mai 2021, puis à 20,1 % en mai 2023¹. Au cours de cette période, les données du CAMH Monitor indiquent qu'il y a également eu une augmentation considérable de l'exposition déclarée à la fumée de tabac au travail. En 2023, environ un répondant sur cinq (19,6 %) dont le lieu de travail principal était à l'extérieur de leur domicile a déclaré avoir été exposé à de la fumée de tabac dans son lieu de travail ou dans un véhicule de travail au cours de la dernière semaine, comparativement à 7,7 % en 2019 (figure 3). Cela soulève d'importantes questions au sujet des différences inéquitables dans le risque professionnel d'exposition à la fumée de tabac selon le type de travail, l'environnement de travail principal et la capacité de travailler à domicile.

Résultats

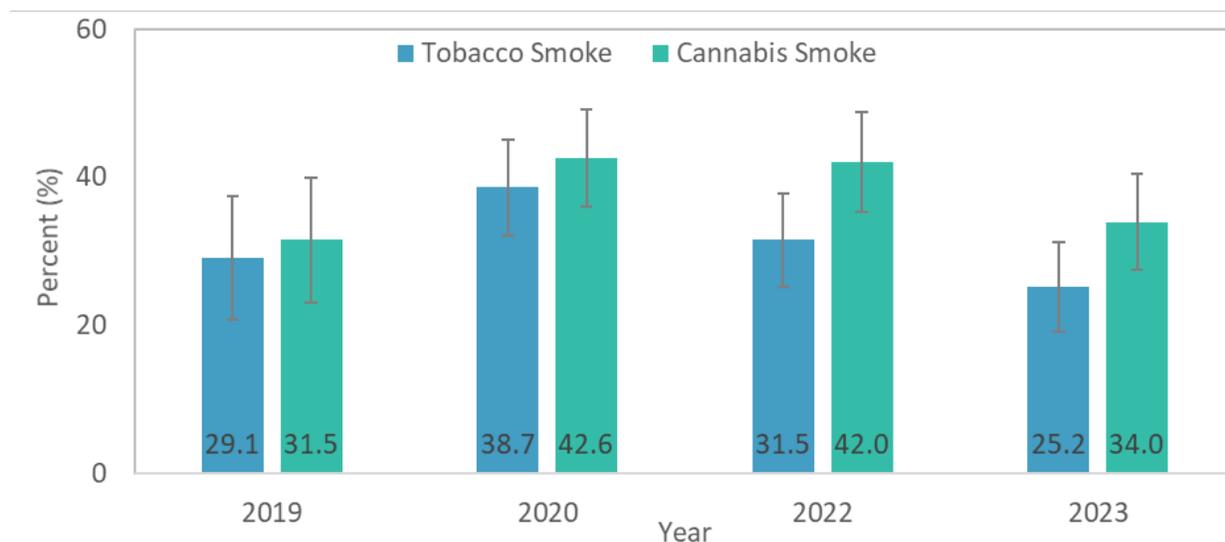
Figure 1 : Exposition à la fumée de tabac, à l'aérosol de vapotage ou à la fumée de cannabis secondaire à domicile (6 derniers mois), chez les personnes qui n'utilisent pas le produit, par année, 18 ans et plus, Ontario



Source : CAMH Monitor

Remarque : [∇]Interpréter avec prudence : sujet à une variabilité modérée de l'échantillonnage. Il n'y a pas eu de collecte de données en 2021, ce qui a entraîné l'absence de données pour cette année-là. L'exposition secondaire a été évaluée chez les personnes qui n'ont pas déclaré avoir utilisé le produit en question au cours du dernier mois.

Figure 2 : Exposition à la fumée de tabac ou de cannabis secondaire (au cours des 6 derniers mois) dans les immeubles à logements multiples, 18 ans et plus, Ontario



Source : CAMH Monitor

Remarque : Il n'y a pas eu de collecte de données en 2021, ce qui a entraîné l'absence de données pour cette année-là.

Exposition à la fumée de tabac, aux aérosols de vapotage et à la fumée de cannabis chez les adultes en Ontario

Figure 3 : Exposition à la fumée secondaire au travail (semaine passée) à l'intérieur ou dans un véhicule de travail, 18 ans et plus, Ontario



Source : CAMH Monitor

Remarque : [∇]Interpréter avec prudence : sujet à une variabilité modérée de l'échantillonnage. Il n'y a pas eu de collecte de données en 2021, ce qui a entraîné l'absence de données pour cette année-là.

Notes techniques

Source des données

- Les données du présent rapport sont fondées sur le Monitor du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH Monitor). Il s'agit d'une enquête transversale annuelle qui permet de recueillir des renseignements sur la consommation de substances et l'état de santé mentale chez les adultes de l'Ontario âgés de 18 ans et plus².

Indicateurs

- **Exposition à domicile** : Les répondants qui ont déclaré avoir été exposés à de la fumée de tabac, à des aérosols de vapotage ou à de la fumée de cannabis secondaire provenant d'une personne qui fumait dans leur domicile au cours des six derniers mois, et qui n'ont pas déclaré avoir utilisé le produit en question au cours du dernier mois.
- **Exposition dans les immeubles à logements multiples** : Les résidents d'immeubles à logements multiples, comme des immeubles d'appartements ou des condominiums, qui ont déclaré que de la fumée de cannabis ou de tabac pénétrait dans leur logement à partir d'un logement voisin ou de l'extérieur de leur immeuble au cours des six derniers mois.
- **Exposition au travail** : Les répondants dont l'environnement de travail principal est à l'extérieur du domicile et qui ont déclaré avoir été exposés à de la fumée secondaire dans leur lieu de travail ou dans un véhicule de travail pendant cinq minutes ou plus au cours de la dernière semaine.

Analyse

- Toutes les estimations ont été pondérées afin d'être représentatives de la population cible et les estimations de la variance ont été corrigées pour le plan d'échantillonnage complexe à l'aide du Guide d'entreprise SAS (version 8.2).
- Des tests de signification entre deux estimations, y compris les énoncés directionnels, ont été déterminés en fonction d'intervalles de confiance à 95 % qui ne se chevauchent pas.
- Les estimations dont le coefficient de variation est compris entre 16,6 et 33,2 ont été marquées comme étant sujettes à une variabilité modérée de l'échantillonnage et doivent être interprétées avec prudence.

Références

1. Statistique Canada. De la recherche aux connaissances : le travail à domicile au Canada [En ligne]. Ottawa, ON : Gouvernement du Canada; 2024 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2024001-fra.pdf>
2. Nigatu YT, Hamilton HA. CAMH monitor e-report: substance use, mental health, and well-being among Ontario adults, 1977-2023 [En ligne]. Toronto, ON : Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH); 2023 [cité le 28 mars 2024]. Disponible à : https://www.camh.ca/-/media/research-files/camh-monitor-2023-full-report_final-pdf.pdf

Remerciements

Les données utilisées dans cette publication sont tirées de l'enquête du CAMH Monitor menée par le Centre de toxicomanie et de santé mentale et administrée par l'Institute for Social Research de l'Université York. Son contenu et son interprétation relèvent de la seule responsabilité de l'auteur et ne représentent pas nécessairement l'opinion officielle du Centre de toxicomanie et de santé mentale.

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Exposition à la fumée de tabac, aux aérosols de vapotage et à la fumée de cannabis chez les adultes en Ontario. Toronto, ON : Imprimeur du roi pour l'Ontario; 2024.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024.

